



Donation maisons frère sans enfants à petite soeur

Par **lais renelise**, le **21/11/2018** à **13:56**

bonjour.J ai mon frère qui a 68 ans vieux garçon sans enfants, moi marié 2 enfants .Il veut me donner ses biens à savoir 3 maisons qu'il loue et un terrain nu. quels sont les risques pour moi fiscalement et les démarches à faire.En sachant qu il me suggère de les hypothéquer par la suite pour pouvoir finir sa 4ème maison qui est sur 2 niveaux et qu il me donne aussi. Merci.

Par **Visiteur**, le **21/11/2018** à **15:07**

Bonjour

Aucun risque fiscal si donation régulière.

Pour minimiser le coût, il peut vous donner en nue-propiété ,(60% de la valeur réelle).